

"FEVES"
Société Civile Immobilière
Au capital de 790.000,00 €
Siège social AVENSAN (33480), 38 route de Margaux
R.C.S. : 501 272 710 BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE en date du 21 mai deux mille vingt cinq

Le 21 mai 2025, à 11 heures,

Les associés de la Société Civile Immobilière "FEVES", en abrégé "FEVES", au capital de 790.000,00 €, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social à AVENSAN (33480), 38 route de Margaux, sur la convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Gonzague Humble LAURENTY, gérant de la société.

Après avoir déclaré : que les associés ici présents soit :

François Gonzague Humble LAURENTY né le 10 mai 1942

Eric LAURENTY né le 28 mars 1972

Sylvie PEAN née LAURENTY née le 12 mai 1978

Sont là ou représentés

Il constate que sont présents ou représentés à la réunion, la totalité des actionnaires/associés vivants et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ORDRE DU JOUR -

1) Confirmation de la répartition des actions/parts de la SCI FEVES suite au décès de Madame MARIE EDITH MARTINET épouse LAURENTY le 5 février 2024 à AVENSAN

La nouvelle répartition des parts, suite au règlement de la succession de Madame Marie Edith MARTINET épouse LAURENTY, le 20 février 2025, s'établit comme suit :



Monsieur François LAURENTY 510 parts en pleine propriété et 790 en usufruit

Monsieur Eric LAURENTY 140 parts en pleine propriété 395 parts en nue propriété : 140 suite à la donation du 20 décembre 2020 et 255 après le règlement de la succession de sa mère Madame Marie Edith LAURENTY décédée le 5 février 2024 à Avensan 33480

Madame Sylvie PEAN née LAURENTY 140 parts en pleine propriété 395 parts en nue propriété : 140 suite à la donation du 20 décembre 2020 et 255 lors du règlement de la succession de sa mère Madame Marie Edith LAURENTY décédée le 5 février 2024 à Avensan 33480. *SPR*

Total 1580 parts/actions, de la société.

2) Situation des ventes :

Les deux maisons et le terrain détenus par la SCI ont fait l'objet de promesses d'achat par des tiers acquéreurs qui ont été acceptées par le gérant pour des montants de

	312000€FAI pour Avensan bien Numéro 1
et sur Carcans :	390000€ FAI pour le Gourbet bien numéro2
	75000€FAI pour le terrain
	TOTAL 777000€

3) Changement de siège social

Comme la maison d'Avensan sera vendue, le siège social de la SCI FEVES doit être changé et sera transféré en dehors du département soit au lieu du nouveau domicile du gérant Monsieur LAURENTY 7 rue du Docteur DUVERNAY à AIX Les BAINS 73100.

4) Réduction du capital Social (explication)

Si après les ventes et ou achat le capital initial social de la SCI FEVES : 790000€, peut être supérieur à la valeur intrinsèque de la SCI .Pour éviter ce problème les associés à l'unanimité mandatent le gérant de la SCI FEVES à procéder à la diminution du capital social par Baisse de la valeur des parts de 500 à 125€ leur nombre et répartition restant identiques les liquidités résultant de la ou des actions entreprises seront réparties entre les actionnaires de la SCI suivant leur participation dans la SCI au jour de la ou des opérations immobilières./ Cela fera l'objet d'une nouvelle assemblée générale après ces opérations immobilières

. Le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée prend acte de la nouvelle répartition des parts conforme à la situation créée par le décès de Madame Marie Edith MARTINET épouse LAURENTY.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité





DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur François LAURENTY, susnommé, à l'effet de conclure et signer, pour le compte de la société, les contrats de vente de la totalité ou de parties des immeubles comme suit :

Maison d'Avensan : prix minimum **300.000 EUROS** net vendeur frais prévisionnels d'acquisition en sus pour l'immeuble sis à AVENSAN 33480

Terrain de 95m2 et la maison de CARCANS 33121 sise 3 avenue des Gourbets un prix minimal de **448000€** Euros prix net vendeur pour le ou l'ensemble des lots éventuels .

Etant ici rappelé que les prix de vente sus indiqués comprennent la valeur de divers biens mobiliers présents sur les sites sus désignés mais pas les frais d'agents immobiliers .

A cet effet, faire toute déclaration, prendre tous engagements, se faire remettre tous titres et pièces, exiger toutes justifications, signer tous avant-contrat, actes et pièces.

Et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tout pouvoir au président mandataire de la SCI pour faire enregistrer et publier en ce qui concerne la nouvelle répartition des parts et le changement de siège social de la SCI FEVES au 7 rue du docteur Louis DUVERNAY comme nouveau siège social pour le bon déroulement de cette opération. *73100 AIX LES BAINS*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président clôt la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal par le gérant et les associés présents.

Signatures

LAURENTY François
F. Laurenty

Sylvie Péan née
Laurenty

P

Eric Laurenty
ERIC LAURENTY

FE

S.

SPB